

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Compte-rendu

Étaient présents : Mmes et MM. Bernard THIVEND, Maire, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoint, Laurent FROMENT, Walter MASTON, Pascale MACHILLOT, René PROST, Philippe NEMOZ, Catherine DAMUSEAU, Anne-Laure DAVID, Georges PACAREAU, Patrick TATU, Michel NELY, Maryline BURNOT et Marie-Pierre FAYOLLE.

Absente excusée : Mme Gisèle AULOIS

Public : 1 personne

Le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

M. THIVEND informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre :

- Détection intrusion pour la mairie : Avenant au contrat de maintenance technique avec TSA, renouvellement pour une durée de 3 ans sans changement des clauses du contrat d'origine.
- Maintenance technique de l'installation téléphonique de la mairie : Avenant au contrat avec TSA, renouvellement pour une durée de 3 ans sans changement des clauses du contrat d'origine.
- Signature d'un bail avec M. BURELLIER Anthony et Mlle GUIOT Floriane pour le logement rue du 14 juillet,
- Signature d'un bail avec M. GRANGE et Mme PERROTON pour le logement place Déroche,
- Signature d'un bail avec L'association diocésaine de LYON pour le presbytère.

FINANCES -

RÉALISATION D'UN PRÊT DE 105 000 € - CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

MM. HUGUES, Adjoint, et NEMOZ, Conseiller Municipal, présentent les propositions des quatre banques qui ont répondu à la demande de la commune. Il s'agit de la Banque Populaire, de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et de Dexia.

Seules les propositions à taux fixe ont été examinées. Le tableau comparatif est soumis à la réflexion du Conseil Municipal. Après étude, l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt à amortissement constant au taux de 3,07 % est retenue. En terme de coût c'est cette solution qui est la plus favorable.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat qui sera établi par la Caisse d'Epargne :

- Montant du prêt	105 000.00 E
- Taux	3,07 %
- Durée	20 ans
- Modalités	amortissement constant

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - APPROBATION

M. HUGUES, Adjoint, Responsable de la commission des Finances, indique au Conseil municipal que certaines opérations de la section d'investissement nécessitent un ajustement de crédit par rapport aux prévisions budgétaires.

Il précise que sur l'opération achat de matériel, une scie sera acquise pour le service voirie, la machine à laver de la crèche étant tombée en panne, il a fallu procéder à son remplacement, on aura également un dépassement sur le programme informatique. Les crédits sur les opérations mur du Square, Locaux techniques salle des fêtes et crèche doivent être réajustés.

Après avoir donné les explications nécessaires, il présente le détail par opération et article :

D-21578-115 : Acquisition matériel	+ 600.00 €
D-2183-115 : Acquisition matériel	+ 200.00 €
D-2188-115 : Acquisition matériel	+ 700.00 €

TOTAL D 21 Immobilisations corporelles + **1 500.00 €**

D-2312-163 : Mur du Square	+ 2 500.00 €
D-2313-107 : Salle des Fêtes - Locaux techniques	2 000.00 €
D-2313-89 : CRECHE	10 000.00 €

TOTAL D 23 Immobilisations en cours : + **14 500.00 €**

D-020 : Dépenses imprévues	- 16 000.00 €
----------------------------	---------------

TOTAL D 020 : Dépenses imprévues - **16 000.00 €**

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Depuis 2003 les communes extérieures participent aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire.

En 2009 le conseil municipal, considérant qu'il n'était plus possible d'appliquer le calcul des années précédentes, a décidé de tenir compte du coût de la vie. Il est proposé de reconduire ce mode de calcul et de fixer à 281 € par enfant la participation des communes.

BULLETIN MUNICIPAL - TARIF des ENCARTS PUBLICITAIRES

M. le Maire rappelle que les artisans et commerçants de la Commune, ainsi que des entreprises extérieures travaillant pour la Commune, ont la possibilité d'insérer une publicité dans le bulletin municipal.

Le tarif de l'encart publicitaire était de 75 € pour trois bulletins municipaux pour l'année 2010. Il propose de majorer ce tarif de 1.4 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer à **76 €** l'encart publicitaire, ce tarif étant valable pour trois bulletins municipaux **à compter de celui de JANVIER 2011.**

MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS - RÉALISATION D'UN CD - Prix de vente - Modalités encaissement

Mme DEMEURE BESSON, Adjointe, responsable de la commission Enfance Scolarité Affaires Sociales, informe le Conseil municipal du projet de réalisation d'un CD par les enfants du Multi-Accueil le Jardin aux Câlins. Ce CD sera composé de 10 comptines écrites par le personnel de la crèche sur le thème de la "nourriture bio : fruits et légumes" et la musique composée par Armelle LOPPIN, intervenante à la crèche. L'enregistrement se fera pendant les vacances de la Toussaint. Le coût de fabrication de 500 CD est estimé à 1 200 €. Le projet ne sera réalisé que si les recettes équilibrent la dépense.

Afin de connaître la fiabilité du projet, il est proposé de mettre en place des bons de souscription qui seront distribués aux familles et aux structures de la petite enfance.

Le prix de vente d'un CD sera fixé à 8 € lors de la souscription qui sera à retourner avant le 2 novembre 2010 et à 10 € au-delà de cette date. Les paiements seront encaissés par le biais de la régie de recettes qui a été élargie par délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2010. Un arrêté nommant le préposé au niveau du multi accueil sera pris par M. le Maire après avis du régisseur et du trésorier municipal.

Si le nombre de souscription est insuffisant, il est nécessaire de prévoir le remboursement, c'est la trésorerie de Renaison qui effectuera ce remboursement.

PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL A LA BUCHE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

M. THIVEND présente le terrain situé à la Bûche sur lequel une réserve a été mise en place lors de l'élaboration du PADD en 2005 et du PLU en 2008.

M. METTON indique, qu'en 2007, une étude d'aménagement de la zone Aua de la Bûche a été réalisée afin de définir les orientations d'aménagement sur ce secteur de 11,26 hectares et de les inscrire dans le P.L.U. Un lotissement a été prévu dans ce quartier.

En 2007, la réflexion sur l'aménagement des voiries a tenu compte du projet de réalisation du rond-point par le Conseil Général entre les RD 9 et 18 (projet réalisé à ce jour).

M. BUONO précise que la commune de Pouilly les Nonains porte un projet urbain depuis 2007 dans le secteur de la Bûche avec pour objectifs de hiérarchiser les voies, d'optimiser au mieux les déplacements, de sécuriser les voies de desserte et les carrefours en ramenant les automobilistes au rond point, maîtriser le rythme des constructions, l'urbanisation et maîtriser la gestion des eaux pluviales (étude réalisée par Ginger environnement en avril 2007 dans le cadre de l'aménagement de la zone de la Bûche).

La sécurisation est en cours de réalisation par la mise en sens interdit de la route de la Bûche dans le sens Pouilly-St Léger à compter du 2 novembre 2010 (arrêté municipal n° 2010-158 en date du 15 octobre 2010) et elle devra se poursuivre dans ce quartier, notamment avec l'interdiction de déboucher sur la RD 9 à partir du Chemin Pailler, la voie mise en réserve sur la parcelle AH 100. Le but de ce maillage est de faire des départementales 9 et 18 des voies primaires, les autres devenant des voies secondaires, le débouché de la route de la Bûche sera interdit sur la RD 18, route de St Romain. Les quartiers urbanisés seront ainsi protégés car la circulation sera restreinte. Le marquage au sol de pistes cyclables qui sera réalisé route de St Romain La Motte entre les deux ronds-points sera très certainement prolongé entre la Bûche et St Martin.

Dans le cadre du projet urbain du quartier de la Bûche, la réalisation d'un lotissement communal sur la parcelle AH 100 permettra, d'une part la validation d'un grand nombre de points prévus dans ce projet d'aménagement urbain du quartier de la Bûche (rythme des constructions, maîtriser l'urbanisation) et d'autre part, la résolution de problèmes hydrauliques. Cette parcelle aura un accès unique sur la R.D. 18 et celui des lots du lotissement se fera uniquement sur la future voie (mise en réserve).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit la Bûche si les terrains venaient à être mis en vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise le Maire à consulter un bureau d'études pour un projet de lotissement communal à la Bûche,
- dit que ce projet sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil municipal le 19 novembre 2010.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2011 - DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITÉ CANTONALE

M. MARTIN, Adjoint, présente les projets d'investissement susceptibles d'être subventionnés dans le cadre de l'enveloppe de solidarité cantonale.

Il est demandé à l'assemblée de fixer un ordre de priorité pour les travaux à réaliser. Après examen des divers dossiers, le Conseil Municipal fixe la priorité des travaux ainsi qu'il suit en précisant que ceux-ci seront réalisés en fonction de la subvention accordée.

- Priorité 1 Changement des stores de l'école maternelle, devis FILLON, H.T. 4 638.00 €

- Priorité 2 Changement du bloc porte de la Salle Paul LAURENCERY, devis FILLON, H.T. 2 850.00 €
- Priorité 3 Pose de stores électriques à l'école élémentaire, devis BOYER, H.T. 5 105.00 € et GIOVANDO, H.T. 1 1156.00 €, soit un total de 6 261 €
- Priorité 4 Pose d'un rideau métallique dépôt matériel de la salle des fêtes, devis VIAL, H.T. 1 360.00 €
- Priorité 5 Changement de la porte de la salle des Jeunes, devis FILLON, H.T. 2 360.00 €
- Priorité 6 Réfection de la Croix Marquet, devis SCHRACK, H.T. 1 797.66 €
- Priorité 7 Réfection de la clôture de l'école maternelle, devis DESCOURS & CABAUD, H.T. 1 012.96 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite le Conseil Général de la Loire, pour l'attribution de subventions dans le cadre de l'enveloppe de solidarité cantonale. Il précise que l'attribution des subventions doit se faire dossier par dossier et non pas sous la forme d'une enveloppe globale.

ROANNAISE DE L'EAU - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PERREUX POUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il y a plus de quinze ans que la commune de Perreux évacue ses effluents jusqu'à la station d'épuration de Roanne, pour une épuration conforme à la réglementation et le traitement des boues s'y rapportant.

A la création de Roannaise de l'Eau (2005), la commune de Perreux n'a pas souhaité adhérer pour la compétence assainissement collectif – eaux pluviales.

Cette situation a conduit la commune de Perreux à passer un marché de prestations de service pour le traitement de ses effluents avec Roannaise de l'Eau en date du 24 juillet 2007, pour une durée de 4 ans.

Monsieur le Maire de Perreux a rencontré en avril 2010 le Président de Roannaise de l'Eau et lui a fait part de l'intérêt de sa collectivité pour un rapprochement avec Roannaise de l'Eau.

Courant mai, un état des lieux a été fait des équipements de la commune de Perreux et des modalités de gestion de la compétence.

Le 16 juin 2010, en Conseil Municipal de Perreux, il a été présenté par le Directeur Général de Roannaise de l'Eau la structure Roannaise de l'Eau, ses compétences, notamment celle relative à l'assainissement collectif et eaux pluviales.

Monsieur le Maire de Perreux a soumis à l'approbation de son Conseil Municipal le 1^{er} juillet 2010 la demande d'adhésion à Roannaise de l'Eau pour la compétence assainissement collectif et eaux pluviales.

Les élus de la commune de Perreux ont approuvé la demande d'adhésion qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2011 compte tenu des procédures administratives d'adhésion qui s'échelonnent sur cinq mois.

L'assainissement collectif représente sur la commune de Perreux 384 clients pour un volume facturé de 64 711 m³ en 2009.

Concernant la délégation de service public pour la collecte et l'évacuation des effluents que la commune de Perreux a passé avec la S.D.E.I. à compter du 31 décembre 2008 pour une durée de douze ans, il a été convenu que la commune dénoncerait le contrat en cours et s'acquitterait de tous les frais afférents à la résiliation auprès du délégataire avant le 31 décembre 2010.

Suite aux différents échanges entre les deux structures, il apparaît que l'adhésion de la commune de Perreux à Roannaise de l'Eau pour la compétence assainissement collectif et eaux pluviales constituerait une amélioration de la gestion de la compétence, notamment sur les points suivants :

suppression des rejets directs d'eaux usées dans le milieu naturel, identification des eaux claires parasites permanentes (E.C.P.P.), contrôle de la conformité des nouveaux branchements.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'adhésion de la commune de Perreux à Roannaise de l'Eau pour la compétence assainissement collectif – eaux pluviales ;

2°) approuver la modification des statuts.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST ROANNAIS - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

M. THIVEND présente le rapport d'activités relatif à l'année 2009 qui a été voté par le Conseil communautaire le 23 septembre 2010.

- Les statuts : pas de modification en 2009. Les compétences obligatoires et optionnelles demeurent inchangées.

Le montant total des coûts de fonctionnement est de 2 463 653.96 €.

Les dépenses principales sont :

- Charges à caractère général :	598 643.26 €
- Charges de personnel	474 737.06 €
- Reversement fiscalité (compensation TP)	528 136.92 €
- Autres charges et budgets annexes	750 717.68 €
- Intérêts des emprunts	43 481.49 €
- Amortissements	67 937.55 €

Les principales recettes sont :

- Produits des services (verres, emballages, Centre de Loisirs)	104 256.15 €
- TPU et TEOM	1 165 901.00 €
- Dotations et participations	1 055 106.65 €
- Autres produits	8 756.62 €

En investissement, la CCOR a acheté du matériel pour la salle multisports, du matériel informatique, du mobilier urbain. Le site internet a été refait. La réalisation de la maison du patrimoine est achevée. Dans le domaine économique, l'aménagement de la zone d'activités de Grange Vignat à Renaison s'est poursuivi avec la troisième tranche, à ce jour la quatrième tranche n'est pas envisagée, la demande étant très faible. Dans la zone du Mardeloup à Pouilly les Nonains, il reste environ 6 800 m² de terrain disponibles à la vente. M. THIVEND indique que la zone des Royaux à Lentigny va être aménagée, 5 entreprises ont fait une offre.

Le montant total des coûts d'investissement est de 1 523 891.96 €

Les principales recettes d'investissement, d'un montant de 404 269.74 €, sont :

- les aides du Conseil Général	26 005.79 €
- Etat DDR	95 566.94 €
- Région pour la maison du patrimoine	48 294.68 €
- Etat FNADT pour la maison du patrimoine	25 534.81 €
- Participations CCCR et St Alban pour le compacteur	42 309.52 €
- La vente de terrains de Grange Vignat	166 558.00 €

Un rapport spécifique est établi sur le prix et la qualité du service « élimination des déchets ». Ce rapport a également été approuvé par le Conseil communautaire.

Depuis janvier 2001, le SEEDR gère le traitement des déchets ménagers et encombrants de la Communauté d'Agglomération et des 10 communautés de communes de l'arrondissement (population de 157 790 h). Il gère également les déchets issus de la collecte sélective. Les emballages sont ensuite recyclés par différents repreneurs désignés par ECO-EMBALLAGES.

En 2009, 2 478.82 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées (-2.83 % par rapport à 2008). Les dépôts à la déchèterie sont en augmentation ainsi que ceux dans les PAV. Le tonnage collecté en déchèterie s'élève à 3 614.08 tonnes.

Les dépenses de fonctionnement liées à ce service s'élèvent à 809 444.09 € TTC. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 875 294.98 € TTC. Les dépenses d'investissement sont de 8 940.89 € et les recettes de 1 368.00 €.

Le coût des OM par an et par habitant est de 56.85 € TTC.

Ce rapport n'appelle pas d'observation de la part du Conseil municipal.

CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR UN ÉLU

Le salon des Maires et des Collectivités Locales se déroule à Paris les 23-24-25 novembre 2010.

Considérant l'intérêt que représente la visite du salon et la participation au Congrès des Maires de France, M. THIVEND propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de participation à ce congrès à hauteur de 90 € pour l' élu qui l'accompagnera.

Le Conseil Municipal décide la prise en charge des frais d'entrée au congrès pour un élu.

RENFORCEMENT BTS rue du 14 JUILLET - CONVENTION DE SERVITUDE, POUR OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, AVEC LE SIEL.

M. NELY, Conseiller municipal, rappelle que les travaux de renforcement BTS de la rue du 14 Juillet sont programmés pour début 2011.

Il indique que le SIEL, Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, a transmis pour approbation une convention de servitude l'autorisant à intervenir sur des bâtiments ou voirie dont la commune est propriétaire.

L'Eglise de Pouilly, le presbytère, le bâtiment rue du 14 Juillet et la Poste sont concernés par ces travaux. M. NELY précise qu'il s'agit de poser des remontées aéro-souterraines, des socles encastrés dans les murs ainsi qu'une borne de branchement. La longueur totale des canalisations souterraines sera de 31 mètres.

La convention est soumise à l'approbation du Conseil municipal qui autorise le Maire à la signer.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - Classes transplantées CE1-CE2/CM1 - mars 2011 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Mme DEMEURE BESSON, Responsable de la Commission Enfance Scolarité et Affaires Sociales, informe le Conseil municipal que les classes de CE1, CE2/CM1 de l'école élémentaire, envisagent de se rendre à LE CHATELET, commune de l'Indre, tout près de MONTGIVRAY commune jumelée avec POUILLY LES NONAINS. Le séjour se déroulerait du 21 au 25 mars 2011.

Elle donne lecture du courrier transmis par les enseignantes qui précisent que ces classes transplantées ont une dominante artistique.

Le projet global est estimé à 9 532 €, (séjour 7 837 € + transport 1 695 €) soit un coût par enfant de 258 €.

La Commission ENFANCE a pris connaissance de ces diverses informations et propose au Conseil

municipal de participer exceptionnellement à ce projet à raison de 1 000 €.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - Classe découverte du patrimoine régional mai 2011 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Mme DEMEURE BESSON, Responsable de la Commission Enfance Scolarité et Affaires Sociales, informe le Conseil municipal que la classe de CE2 de l'école élémentaire envisage de se rendre à LYON pour un séjour de 3 jours afin de découvrir le patrimoine de cette ville (visite de musées, du vieux Lyon...). Cette découverte se fera avec les correspondants de l'école de la Mirandole à VILLEREST. Vingt-cinq enfants sont concernés.

Le coût total du voyage, transport compris, revient à 166 € par enfant.

La Commission ENFANCE a pris connaissance de ces diverses informations et propose au Conseil municipal de participer à ce projet.

le Conseil municipal décide d'accorder une participation de 10 € par enfant à la classe de CE2 pour le projet découverte du patrimoine régional,

MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS

Mme DEMEURE BESSON rappelle qu'il avait été demandé à M. LAVARENNE, architecte, de revoir son projet d'avenant.

Une nouvelle rencontre a eu lieu le 5 octobre dernier suite à la réception de la proposition. M. LAVARENNE a transmis cette semaine les montants de travaux et d'honoraires à prévoir. Le calcul a été fait en prenant un montant de travaux H.T. de 330 000 € (extension de 126 m² et réhabilitation de 138 m²). Le montant des honoraires s'élèverait à 55 451.88 € HT et la mission OPC à 6 800.00 € H.T. Le délai du chantier est fixé à 10 mois.

Il est demandé au Conseil municipal de se positionner, au vu de ces éléments, d'une part sur la continuation des travaux et d'autre part sur le choix de l'architecte.

M. PACAREAU indique que le projet est totalement modifié et que le montant demandé est justifié. D'autre part, M. LAVARENNE s'engage à respecter ce montant. Par contre, il faudra s'en tenir au projet retenu. M. THIVEND précise que l'échéance vis-à-vis des subventions attribuées approche et M. HUGUES souligne que ce projet sera financé à 75 %, ce qui est très rare.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal

- confie à M. LAVARENNE, architecte, les travaux d'agrandissement et de rénovation du Multi accueil le Jardin aux Câlines,
- autorise le Maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre,
- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir,
- autorise le Maire à déposer le permis de construire correspondant et à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Les prochaines réunions sont fixées au vendredi 19 novembre et 17 décembre.